

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept le six du mois de JUILLET à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 Juin 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Benoît GOSSELIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à Mme Martine MARC, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2017/2018

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2016/2017 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
< 450	2,50 €	3,50 €
450 < QF < 700	2,80 €	3,80 €
700	3,10 €	4,10 €

Le maire rappelle qu'un appel à concurrence concernant le marché de livraison et de fourniture de repas en liaison froide avait été lancé l'an dernier, une seule entreprise avait répondu, la société GARIG.

Il précise que le montant unitaire des repas proposé est revu à la hausse chaque année par la société prestataire. (pour information prix HT : 3,890 € révisé 3,934 €, soit un nouveau prix : 4,15 € TTC soit un taux de révision annuelle de 1,13%)

Le maire propose au CONSEIL de revoir les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Il propose d'augmenter de 0,05 € et de supprimer la tranche du quotient familial de < 450 (très peu de famille concerné).

Soit une proposition pour la rentrée 2017/2018 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
QF <700	2,85 €	3,85 €
QF >700	3,15 €	4,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SUPPRIMER la tranche du quotient familial < 450 ;
- D'APPROUVER le tableau ci-dessous concernant les nouveaux tarifs de la restauration scolaire applicables dès la rentrée scolaire 2017/2018:

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
QF <700	2,85 €	3,85 €
QF >700	3,15 €	4,15 €

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	5
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 6 Juillet 2017

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

